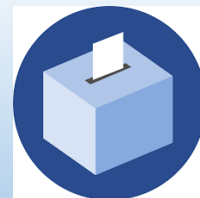


ELECTIONS PRESIDENTIELLES : les 10 AVRIL et 24 AVRIL 2022

Vous trouverez ci-dessous des informations pour ces élections : vous pouvez vérifier votre situation électorale sur le site www.service-public.fr.

Une nouvelle carte d'électeur vous sera distribuée fin mars 2022. Merci de la présenter avec votre carte d'identité (pièce obligatoire) le jour du vote.



INSCRIPTIONS

Désormais deux possibilités :

soit en ligne sur le site www.service-public.fr



Date limite : 2 mars 2022

soit en mairie. *Se munir d'un justificatif de domicile d'un justificatif d'identité et le cerfa n°12669 rempli*



Date limite : le 4 mars 2022

JEUNES ayant 18 ans en 2022

Inscrits d'office si les démarches pour le recensement ont été effectuées.

Né avant le 4 Mars 2004

Pour voter dès le premier tour



Date limite d'inscription :

Le 2 mars en ligne ou le 4 mars en Mairie

Né entre le 5 mars et le 9 avril 2004

Pour voter au second tour



Date limite d'inscription : **31 Mars**

PROCURATIONS :

A qui donner procuration : Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur qui n'est pas inscrit sur la liste électorale de la commune. Mais obligatoirement inscrit sur une liste en France.

Où faire sa procuration : Se rendre à la gendarmerie ou au commissariat de police. Vous pouvez pré-remplir la demande sur service-public.fr.

Une seule procuration par personne.



Attention les élections ont lieu le premier jour et le dernier jour des vacances scolaires.

N'attendez pas la dernière minute afin d'être assuré qu'elle sera bien enregistrée pour le jour du vote.

DATES A RETENIR

Samedi 26 février : Atelier compostage

Vendredi 4 mars : Rencontre citoyenne : « Joséphine BAKER »

Samedi 12 mars : Spectacle « la Belle et la Bête »

Dimanche 27 mars : Rencontre Chorale

Vendredi 1er avril : Nettoyage du village

Samedi 21 mai : Balade en Baie de Somme

ATELIER CHANT

Une dizaine de personnes se retrouve le vendredi de 17h à 18h à l'atelier « Chant » animé par Jean.

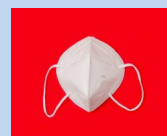
N'hésitez à les rejoindre !



MASQUES FFP2

Le Département du Nord met à disposition de chaque habitant deux masques FFP2.

Disponible en Mairie



DERNIERE MINUTE

L'enquête publique sur le projet de modernisation de l'aéroport est prolongée de 15 jours soit jusqu'au 1^{er} mars 2022 à 17h.



INFORMATIONS MUNICIPALES

FEVRIER 2022

INITIATION AU COMPOSTAGE

Vous souhaitez faire du compost dans votre jardin et cherchez des conseils ? Vous avez déjà essayé de faire du compost mais sans résultat ?

La Pévèle Carembault vous propose de participer gratuitement à une séance d'initiation au compostage qui permettra d'échanger vos expériences avec un maître-composteur.

A la suite de l'initiation, la Pévèle Carembault vous remettra gratuitement un composteur.

Une première réunion a lieu à CHEMY le SAMEDI 26 FEVRIER de 10h à 11h15.

14 autres réunions, sur d'autres communes, sont prévues jusqu'en juin. La liste est disponible en Mairie ou sur le site de la Commune et de la CCPC

Inscription en ligne via le site de la Pévèle Carembault : www.pevelecarembault.fr

ou en appelant le 06.47.28.16.23 (sous réserve des places disponibles).

Pour toute question relative à ces initiations, vous pouvez envoyer un mail à nduchatel@pevelecarembault.fr

COMPOST

Comme chaque année du compost sera à votre disposition sur le parking fin février, rue de croisette. Les informations concernant l'utilisation de ce dernier sont disponibles en Mairie.



ECLAIRAGE PUBLIC

En 2021, le conseil municipal a voté la rénovation de l'éclairage public par le biais de l'intercommunalité. Ces travaux de remplacement de l'ensemble du parc par des luminaires LED seront effectués pour notre commune courant mars 2022.

Ce projet concerne les 185 lanternes, les 7 armoires électriques dont 4 seront refaites. Deux luminaires seront également ajoutés afin de pallier aux zones sombres de notre commune (rue de Gondcourt et rue de l'Eglise) ainsi qu'un luminaire solaire au carrefour entre la rue de l'église et la RD62 (au niveau du bassin).

Dans le cadre de cette démarche environnementale, la luminosité sera gérée de la manière suivante :

- Abaissement de 50 % de 23h à 5h dans les rues du centre village.
- Abaissement de 70 % de 23h à 5h dans les autres secteurs.

Par obligation, aucun abaissement ne sera mis en place sur la rue du château car c'est une départementale.

Le financement de ce projet est pris en charge par la CCPC. 111 000 €

Le remboursement par la commune, est prévu sur 20 ans (Annualités de 5 600 €).

Ce remboursement sera couvert par les économies réalisées. (estimation 5 500 € par an)

